



— Livret d'accueil —

Résidence Autonomie

LE PORT MARCHAND

Résidence pour les personnes
autonomes de plus de 60 ans





SOMMAIRE

Présentation de la Résidence.....	p 1
Les prestations	p 2
Nos engagements.....	p 5
La tarification et les frais	p 10
Comment déposer une demande.....	p 11
Numéros utiles.....	p 15
Plan et moyens d'accès	p 16





PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre Résidence Autonomie.

Ce livret d'accueil a été créé à votre attention afin de répondre à l'essentiel de vos questions.

Si vous souhaitez plus d'informations, notre personnel d'accueil est à votre disposition du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 8h à 12h15 et de 14h à 17h

Le Port Marchand accueille depuis 1981 des personnes, seules ou en couple, âgées de 60 ans et plus ou en situation de handicap, dont l'autonomie ne nécessite pas une surveillance médicale soutenue et/ou une assistance permanente dans les actes de la vie quotidienne.

C'est un lieu de vie qui vous permet :

- De garder votre indépendance tout en étant en sécurité,
- D'être entouré par des professionnels attentifs et à votre écoute 24h/24,
- De bénéficier de services adaptés pour faciliter votre quotidien et favoriser votre autonomie
- De partager des moments conviviaux et de loisirs avec les autres résidents.

La Résidence propose **32 logements avec balcon**

- 4 studios de 29m²
- 28 studios de 35m²

Elle comprend un bâtiment principal de 4 étages et une aile de 2 étages. A l'extérieur, vous profitez du petit jardin aménagé.

La Résidence propose un cadre de vie paisible idéalement situé à 5 minutes à pied du marché du Cours Lafayette et du marché du Mourillon.



LES PRESTATIONS



Entre 29m²
et 35m²



Kitchenette
équipée



Salle d'eau



Balcon



Petit animal
accepté



Buanderie



Restauration
sur place 7j/7



Accès Internet



Activités / loisirs



Commerces à
proximité



Un logement indépendant et privatif

Votre logement est composé d'une pièce principale, d'une kitchenette équipée, d'un espace de rangement, d'une salle de bains avec douche et WC.

Vous pouvez le meubler et le décorer à votre goût. Vous pouvez également venir avec un animal domestique de petite taille.

Les logements disposent tous d'une prise TV, d'une prise de téléphone et de 2 appels malade.

Notre équipe technique assure la maintenance des équipements et les travaux de réfection liés au bâti. L'entretien ménager de votre logement est sous votre

responsabilité. Pour vous aider, vous pouvez faire appel à une aide à domicile de votre choix.

Des espaces communs adaptés

La Résidence est équipée pour accueillir les personnes âgées : entrée sécurisée, ascenseurs, barres d'appui.

Elle propose au rez-de-chaussée :

- Un espace d'accueil ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 14h à 17h,
- Les boîtes aux lettres des résidents
- Les bureaux administratifs,
- Une salle de restaurant climatisée,
- Un salon TV climatisé,
- Un ordinateur avec accès WIFI.



Les espaces communs sont entretenus par le personnel d'entretien et technique.

Un service de restauration

Le service restauration propose des menus équilibrés midi et soir tous les jours de l'année ainsi que des repas de fêtes.

Les menus sont élaborés par une diététicienne spécialisée dans les besoins des personnes âgées. Ils prennent en compte les régimes sur prescription médicale.

Tous les résidents doivent prendre au moins 20 repas de midi au Restaurant. Cette obligation permet à chacun de maintenir le lien social et de partager un moment de convivialité. Les autres repas peuvent être pris au choix, au restaurant, chez vous ou à l'extérieur. Vous pouvez inviter vos proches à se joindre à vous.

Du lundi au vendredi, le déjeuner est servi en salle de restaurant. Les dîners et les repas du weekend sont préparés en plateau que vous apportez et consommez chez vous.

Vous prenez votre petit déjeuner chez vous et nous pouvons vous livrer une fois par mois

sur commande les ingrédients nécessaires.

Une buanderie pour entretenir votre linge

La Résidence propose une buanderie à disposition des résidents au 2ème étage avec un accès à un lave-linge et un sèche-linge. Cette prestation est comprise dans les frais d'hébergement.

Si votre logement est équipé d'un raccordement, vous pouvez installer une machine à laver chez vous.

Des activités, des sorties et des animations

La Résidence propose tous les jours de la semaine des activités de prévention (gym adaptée, atelier mémoire ...), des activités ludiques (chant, jeux, jardinage...), des animations (spectacles, danses, loto ...) et des sorties. Le planning des activités est affiché à l'accueil de l'établissement.

Vous pouvez y participer librement, le coût est compris dans les frais d'hébergement sauf pour des sorties exceptionnelles où l'on peut vous demander une participation financière (exemple sortie au restaurant, musées ...).



Vous pouvez également participer aux activités proposées par le CLIC du CCAS. N'hésitez pas à nous solliciter pour plus de renseignements.

Une résidence ouverte et accessible à tous

Nos Résidences accueillent les seniors toulonnais pour manger au Restaurant, participer aux animations ou être informés et accompagnés dans l'ensemble de leurs démarches de maintien à domicile (accès aux droits, mise en place de services à domicile). Les 3 Résidences du CCAS travaillent

en partenariat pour développer leurs prestations. Des associations contribuent aussi à l'animation de l'établissement toute l'année.

Vous hésitez à venir habiter la Résidence ?

Afin de faciliter votre décision, vous pouvez découvrir la Résidence en participant aux activités et aux animations ou en déjeunant au Restaurant. Un hébergement temporaire est possible à la résidence Autonomie de La Ressence, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'établissement.





NOS ENGAGEMENTS

Un accueil personnalisé

Dès votre arrivée, nous apprenons à vous connaître afin de vous proposer un projet de vie personnalisé adapté à vos attentes, vos besoins et nos possibilités. Il sera finalisé dans les 6 mois qui suivent votre accueil et sera mis à jour à minima une fois par an.

Notre accompagnement est global : nous vous informons sur les aides financières auxquelles vous avez droit, les intervenants à domicile qui pourraient répondre à vos besoins, les partenaires qui interviennent sur la Résidence.

Un personnel formé et expérimenté

Nos Résidences sont engagées dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Elles sont régulièrement évaluées et inspectées par le Conseil Départemental qui, depuis 2017, a renouvelé leurs autorisations de fonctionnement pour une durée de 15 ans.

Les personnels travaillent ensemble pour le bien-être des résidents qui est l'objectif prioritaire du projet d'établissement. Ce

projet, mis à jour tous les 5 ans, est consultable sur simple demande.

Nos agents sont formés régulièrement pour être garants d'un accompagnement bientraitant dans le respect de vos droits et de la Charte des Valeurs du CCAS.

L'équipe pluridisciplinaire du Port Marchand est composée de 11 personnes dont 2 à mi-temps et 1 à quart-temps.

Le personnel du Port Marchand :

- 1 Responsable multisite à quart-temps
- 1 Responsable adjoint, régisseur
- 1 Secrétaire polyvalente
- 1 Animatrice à mi-temps
- 2 Gardiens de nuit
- 3 Agents hôteliers
- 1 Agent de cuisine
- 1 Agent technique à mi-temps

La participation des résidents à notre démarche qualité

Nous vous invitons à participer à nos différentes réunions pour nous donner vos suggestions sur les animations, les menus ... ainsi qu'à notre enquête annuelle de satisfaction.



Le responsable de la Résidence ou son adjoint sont là pour vous apporter toutes les informations utiles et écouter vos demandes. Des fiches de réclamations sont également à votre disposition et à celle de vos proches.

Un Conseil de la Vie Sociale, composé de résidents, proches, représentants légaux, bénévoles, personnels de l'établissement et représentants du CCAS, se réunit au moins 3 fois par an pour échanger sur le fonctionnement et les projets de la résidence. Il contribue ainsi à améliorer nos prestations.

Le respect de vos droits et des liens familiaux

Vous conservez vos libertés, nous nous engageons à respecter vos droits.

Vous pouvez participer librement aux activités de la Résidence, sortir

de l'établissement à votre guise et partir en vacances.

Nous respectons votre liberté de pensée et de culte. Votre intimité est respectée, nous n'accédons pas à votre logement en votre absence sauf si votre sécurité, ou celle de l'établissement, est en jeu.

Vos proches peuvent vous rendre visite et participer aux animations. Vous pouvez les inviter à déjeuner chez vous ou au Restaurant de la Résidence. Il vous est possible d'héberger un tiers de façon exceptionnelle pendant une période très limitée sous réserve de l'autorisation du responsable de la Résidence.

Vous choisissez votre médecin et tous les prestataires extérieurs dont vous avez besoin (aide à domicile, infirmier, kinésithérapeute, pédicure, coiffeur ...)





Charte des droits et des libertés de la personne accueillie

(Arrêté du 8 septembre 2003 et Art L. 311-4 du CASF)

- Principe de non-discrimination
- Droit à une prise en charge, un accompagnement adapté
- Droit à l'information
- Principe du libre choix, consentement éclairé et participation de la personne
- Droit à la renonciation
- Droit au respect des liens familiaux
- Droit à la protection
- Droit à l'autonomie
- Principe de prévention et de soutien
- Droit à l'exercice des droits civiques
- Droit à la pratique religieuse
- Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Charte des valeurs du CCAS

Nous garantissons à tous :

- | | |
|-----------------|---------------------------------|
| ▪ L'humanité | ▪ Le service au public |
| ▪ Le respect | ▪ La conscience professionnelle |
| ▪ La solidarité | |

Le contenu détaillé de notre Charte est affiché dans la Résidence.



La sécurité de tous

L'établissement est sécurisé 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Nos équipes sont là pour vous venir en aide en cas de besoin et répondre à vos demandes.

Votre logement est équipé d'appels malade que vous pouvez actionner en cas d'urgence.

L'entrée de la résidence est sécurisée et l'établissement est équipé d'un système de surveillance incendie.

L'établissement dispose d'un plan d'urgence (plan bleu) qui est mis en place en cas de situation exceptionnelle (canicule, inondation, épidémie ...) pour garantir la

continuité du service, la santé et la sécurité de ses résidents. Les équipements de l'établissement sont vérifiés périodiquement afin de vous garantir un accueil de qualité.

La gestion administrative de votre séjour

Nous gérons toutes les formalités liées à votre séjour. De votre côté, vous devez effectuer toutes les démarches consécutives à votre changement de domicile.

Le personnel est garant de la sécurité des données de votre dossier, vous pouvez demander d'y accéder et de les rectifier conformément à la loi.





Comment s'organise votre arrivée ?

Avant votre arrivée, le responsable de la Résidence, ou son adjoint, vous remet l'ensemble des documents nécessaires à la préparation de votre séjour et vous explique le fonctionnement de l'établissement. Vous planifiez, avec lui, la date de votre admission pour que vous puissiez organiser votre déménagement.

Le jour de votre admission, vous signez le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement où sont précisés les droits et les obligations de chacun, les conditions d'hébergement et les règles de vie. Nous réalisons ensemble l'état des lieux puis nous vous remettons les clés de votre logement et de votre boîte aux lettres. Vous pouvez être accompagné par la personne de votre choix.

Dès lors, vous pouvez prendre possession de votre logement et procéder à votre aménagement. Pour faciliter votre intégration, le personnel vous guide et vous propose l'accompagnement d'un résident référent qui pourra répondre à toutes vos questions.

Comment s'organise votre départ ?

Vous pouvez partir quand vous le souhaitez sans justifier d'un motif. Vous devez simplement envoyer un courrier pour informer de votre décision et respecter un préavis de 8 jours.

Vous déterminez avec le responsable de la Résidence, ou son adjoint, la date de votre départ à laquelle seront effectués l'état des lieux de sortie, la restitution des clés et le calcul de la dernière facture.

En cas de perte d'autonomie

Si vous perdez temporairement votre autonomie mais que votre sécurité peut être assurée, vous n'êtes pas obligé de quitter la Résidence. Dans ce cas, l'accompagnement d'un tiers est souvent indiqué (professionnel et/ou familial).

Si votre état de santé ne permet plus de vous accueillir en Résidence Autonomie, nous vous accompagnons pour chercher un établissement plus adapté. Quand la solution est trouvée, vous disposez d'un mois pour organiser votre départ.



La tarification et les frais

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Départemental du Var sur proposition du CCAS.

La facture mensuelle se décompose en 2 parties : les frais d'hébergement + les frais de restauration

Frais d'hébergement Prix de journée	= location du logement charges comprises + toutes les prestations proposées par la Résidence à l'exception de la Restauration A l'arrivée et pour les non bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement : dépôt de garantie équivalent à 30 jours de frais d'hébergement rendu à votre départ sauf si impayés ou détérioration du logement
Frais de restauration	Obligatoires = coût de 20 repas de midi par mois Facultatifs = - les repas de midi consommés en plus des 20 repas obligatoires - les repas du soir - les repas invités si souhaités - la fourniture des ingrédients du petit déjeuner
Modalités de paiement	Facture établie à la fin du mois écoulé, payable les 15 premiers jours du mois suivant par prélèvement automatique, virement ou chèque.
Aides financières	Aides sociales du Département du Var. Aide personnalisée au logement (APL) N'hésitez pas à demander plus d'informations au responsable ou adjoint de l'établissement
Frais à la charge du résident	Assurance du logement (tous les ans) Abonnements téléphone, Internet et TV Frais de santé Coût des interventions des prestataires extérieurs : aide à domicile, coiffeur, pédicure... Transports en dehors des sorties organisées.



COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

- Vous prenez rendez-vous avec le responsable de l'établissement, ou son adjoint, qui vous proposera un entretien suivi d'une visite de la Résidence.
- Vous pouvez également signifier votre volonté de venir habiter dans la résidence sur le site Via trajectoire pour être contacté par l'établissement : <https://trajectoire.sante-ra.fr/GrandAge/Pages/Public/DescriptionHebergements.aspx>

Dans les deux cas, vous devrez remettre un dossier de demande d'admission complété des documents suivants :

Identité et composition de la famille :

- Carte d'identité ou de séjour (photocopie recto-verso.)
- Livret de famille (photocopie, 1ère page vierge comprise.)

Ressources financières (photocopies) :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
- Bénéficiaire de l'aide sociale : notification de décision d'attribution d'une aide sociale du Conseil Départemental.
- Non bénéficiaire de l'aide sociale : les 3 derniers relevés bancaires + justificatifs des

pensions de retraite du dernier trimestre.

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Données médicales (originaux sous enveloppe) :

- Certificat médical daté de moins de 3 mois attestant que votre état de santé est compatible avec la vie en Résidence Autonomie.
- Grille AGGIR datée de moins de 3 mois à faire compléter par votre médecin traitant
- Si régime ou contre-indication médical : certificat médical à part.

Préparer votre accompagnement :

- Formulaire « pour mieux vous connaître » renseigné



Situations particulières :

- Votre famille règle les frais de votre séjour : acte d'engagement original signé
- Vous êtes sous protection juridique : copie du jugement de la décision + copie pièce d'identité du représentant légal.
- Vous bénéficiez d'un suivi socio-éducatif : attestation originale de l'organisme garantissant votre suivi pendant une période de transition d'au moins 6 mois.

Vous êtes informé de la décision dans les 10 jours qui suivent le dépôt de votre dossier :

Si l'avis de la commission d'admission est positif et qu'un logement est libre, vous êtes contacté rapidement pour finaliser votre dossier et programmer votre arrivée. S'il n'y a pas de logement libre, vous êtes inscrit sur liste d'attente pendant deux ans.

Passé ce délai, il faudra nous recontacter pour confirmer que vous souhaitez être maintenu sur la liste d'attente pour habiter la Résidence.

Si l'avis est négatif, vous recevez un courrier qui explique le refus de votre demande d'admission.

La Résidence du Port Marchand est un établissement géré par le CCAS de TOULON

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public qui accueille et informe les particuliers ainsi que les professionnels sur tout le secteur social et propose des services de proximité.

Il remplit les missions obligatoires aux CCAS et propose également des prestations complémentaires dites facultatives pour tous les publics dont les personnes âgées.

Le CCAS travaille en réseau avec tous les acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire du territoire : institutions, organismes, professionnels et associations.

Les décisions sont prises par le Conseil d'Administration, présidé de droit par le Maire de Toulon et par délégation par Madame la Vice-Présidente, adjointe au Maire déléguée aux Solidarités.

Il est composé de 8 élus du Conseil Municipal et de 8 membres nommés par le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.



La Direction Générale est chargée de la mise en application des décisions du Conseil d'Administration et de la gestion du CCAS qui emploie près 350 personnes de tous métiers : social, médico-social, administratif, technique ...

La Direction de l'Autonomie pilote les services et établissements réservés aux plus de 60 ans et aux personnes porteuses de handicap (CLIC, services à domicile, portage

de repas, Résidences Autonomie et EHPAD). Les équipes travaillent ensemble et développent des partenariats pour accompagner le parcours des usagers.

Tous les personnels sont soumis au secret professionnel et suivent des formations continues pour adapter leurs compétences aux évolutions réglementaires et aux besoins des personnes.

Siège administratif du CCAS

100 rue des remparts - CS 20813 - 83051 Toulon Cedex

Site Internet : <https://www.toulon.fr/ccas>

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) : 04 94 24 65 00

▪ Présidente du Conseil d'Administration : Josée MASSI

- Vice-présidente : Dominique ANDREOTTI
- Directeur Général : Virginie CAUQUIL
- Directeur de l'Autonomie : Delphine MERCURIO

Résidence Autonomie «Le Port Marchand»

Place du Commandant Laurenti - Avenue Infernet Quartier

Port Marchand - 83000 Toulon

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) : 04 94 03 37 00

Fax : 04 94 03 49 02 - Mail : portmarchand@ccas-toulon.fr

- Responsable multisite : Céline CASE
- Responsable adjointe : Valérie PETICLERC

Conformément à la loi, ce livret d'accueil mis à jour en 2024 a été soumis à l'approbation du Conseil de la Vie Sociale le 17 octobre 2024 et approuvé par le Conseil d'Administration du CCAS du 26 novembre 2024.





NUMÉROS UTILES

Connaître vos droits, les aides sociales, participer à des activités

CLIC du CCAS (Centre Local d'Information et de Coordination)
.....04 94 24 65 25

Organiser vos loisirs

Les ateliers du CLIC
.....04 94 92 45 07
Pôle Séniors de la Mairie
.....04 94 36 30 53

Vous faire aider à votre domicile et/ou recevoir des soins infirmiers :

Services à Domicile du CCAS
.....04 94 24 65 11

Joindre les institutions

CCAS04 94 24 65 00
Mairie04 94 36 30 00
Conseil Départemental
.....04 83 95 00 00
CAF0 810 25 83 10
CPAM36 46
Coordination des mairies
annexes04 94 18 92 92
Maison des services publics
.....04 94 36 47 66

Vous déplacer

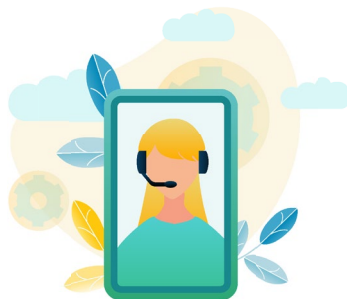
Appel bus Réseau Mistral
.....04 94 03 87 03
Personnes handicapées
.....04 94 03 87 48
Taxis04 94 93 51 51
Gare SNCF36 35

Gérer l'urgence médicale

Urgences112
SOS Médecins04 94 14 33 33
Pharmacie de garde32 37
Urgences hôpital Ste Musse
.....04 94 14 50 00
Urgences hôpital Ste Anne
.....04 83 16 20 15

Signaler la maltraitance d'une personne âgée

Plateforme d'écoute39 77
(n° national gratuit)



Résidence Autonomie «Le Port Marchand»

Place du Commandant Laurenti
Rue Infernet - 83000 Toulon

☎ 04 94 03 37 00

✉ portmarchand@ccas-toulon.fr



En voiture

Depuis Nice : A57 sortie 1b « Toulon Centre / Le port »

Depuis Marseille : A50 sortie direction « Toulon Centre » puis direction
« Le port / stade Mayol »

En bus

Ligne 3 – 7 – 23 – 40, arrêt « Port Marchand »
La Résidence est à 50 mètres.